

2020-12-0290

CANADA

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2020 à 20 h 00 heures par visioconférence.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Cynthia Gamache, conseillère
- M. Yannick Bélanger, conseiller et maire suppléant
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- Mme Stéphanie Gaudreault, conseillère
- M. Dany Michaud, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

7.12 Proclamation de la Municipalité de Saint-Modeste à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

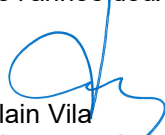
ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Cynthia Gamache et résolu de proclamer la Municipalité de Saint-Modeste, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

Copie certifiée conforme
Ce 15^{ème} jour du mois de décembre
de l'année deux mille vingt.



Alain Vila
Directeur général et secrétaire-trésorier

